

# La dictature vaccinale en marche !!!

Ce 27 octobre les députés ont voté, pour les jeunes enfants qui naîtront à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'extension du nombre de vaccins obligatoires de 3 à 11. Ce vote qui a été obtenu par 63 voix pour et 3 contre (sur 577 députés !!) est un véritable déni de démocratie et a discrédité l'ensemble des partis politiques représentés au Parlement. Il révèle aussi que notre démocratie est profondément malade.

En effet ce vote n'a été précédé d'aucun débat, ni au Parlement ni dans les médias. Il est également plus que probable qu'aucun des 577 députés que compte la France n'avait abordé cette extension de l'obligation vaccinale dans le « programme » qui lui a permis d'être élu ce qui pose un réel problème. Enfin que cette obligation ait été initiée par un Président qui a de nombreux amis dans l'industrie pharmaceutique et portée par sa Ministre de la Santé, Agnès BUZYN, rémunérée pendant des années par les laboratoires pose également un énorme problème de déontologie.

Les journalistes des grands médias ont joué leur habituel rôle de valet, en se surpassant pour l'occasion : pas une question ou remarque gênante pour la Ministre, pas un seul opposant à cette mesure invité à s'exprimer. Et Agnès BUZYN a donc pu dérouler, avec le sourire, la litanie de mensonges que nous connaissons depuis des décennies, de l'habituel « **la vaccination a permis d'éradiquer de nombreuses maladies** » aux plus outranciers et contradictoires tels « **personne ne connaît un enfant qui est tombé malade suite à la vaccination** » ou « **le vaccin déclenche une maladie qui serait survenue de toute façon** ».

Durant cette campagne de propagande, Agnès BUZYN (ou ceux qui l'ont mise à sa place de ministre et qui lui imposent son discours) aura également montré des aspects très inquiétants de sa personnalité : « **je prends mes responsabilités, vous n'avez plus à vous poser**

**la question, c'est obligatoire, c'est comme ça, je protège vos enfants et soyez rassurés** », ou lorsqu'elle regrette que « **toutes ces personnes qui sèment le doute aujourd'hui ne soient pas responsables pénalement par rapport aux risques qu'elles font courir à ces familles** » ou encore en menaçant les parents réfractaires « **... si un enfant se retourne contre ses parents parce qu'il a un handicap parce qu'il n'a pas été vacciné, qu'il est amputé par exemple à la suite d'une septicémie à pneumocoques, eh bien, si cet enfant se retourne contre ses parents, légalement il a le droit de mettre en cause pénalement ses parents, et là ses parents sont susceptibles d'avoir 2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende.** »

Les surconsommations de médicaments chez les séniors, les surconsommations d'antibiotiques, les erreurs médicales, les maladies nosocomiales, .... causent infiniment plus de décès dont les origines sont véritablement établies, que ceux attribués par la Ministre, sans aucune preuve, à une absence de vaccination ou une absence de couverture vaccinale suffisante. On peut donc légitimement s'étonner que la première mesure phare d'Agnès BUZYN soit cette obligation vaccinale à 11 valences.

Voilà désormais les citoyens français confrontés à deux possibilités. Ou bien ils courbent l'échine et acceptent cette mesure qui en entraînera fatalement d'autres qui les priveront de leurs droits les plus élémentaires, ou bien ils y résistent. A nous de les aider dans leur choix en leur faisant découvrir de quel côté se trouve la Science, la Raison et le Droit.

**Réveillez-vous... ne laissez pas l'Etat décider de ce qui est bien pour vos enfants !**

Collectif ALIS